

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude

Dossier suivi par : Laurence BERTIN

Objet : demande de permis de construire

1, place de la Mairie 11400 FENDEILLE

MAIRIE DE FENDEILLE

A Carcassonne, le 18/07/2017

numéro: pc13817M0006

adresse du projet : AU GRAVIER 11400 FENDEILLE

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 11/05/2017 reçu au service le : 15/06/2017

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur:

SAS CP DE FENDEILLE / M. AUGEIX

DAVID

100 ESPLANADE DU GENERAL DE

GAULLE - COEUR DEFENCE TOUR B - CHEZ EDF EN FRANCE 92932 PARIS LA DEFENCE CEDEX

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Bien que le parc photovoltaïque soit faiblement perceptible depuis Mireval-Lauragais et le moulin Calvet :

- Les panneaux devront être non réfléchissants et limiter les effets à facettes.
- Le cadre des panneaux devra être en métal laqué, de teinte foncée.

L'architecte des Bâtiments de France

François BRETON